



Année scolaire 2014-2015 :

Nathalie Vandebussche
Elisabeth Pilard

Conseillères d'Orientation Psychologues

Se tiennent à la disposition des élèves du Lycée Jean Bart et de leurs familles pour tout ce qui concerne les choix d'études et de carrières, et l'aide à l'élaboration des projets scolaires et professionnels.

Mlle Vandebussche :

Le Lundi de 9 H à 12 H et de 13 H 30 à 17 H 30

Mme Pilard :

Le Mardi de 14 H à 18 H et le Vendredi de 14 H à 18 H

Lieu : Bureau à côté de la salle A 110

Durée d'un entretien : 45 minutes (1 élève à la fois)

Les rendez-vous se prennent au bureau des surveillants.

Les rendez-vous doivent être pris de préférence en dehors des heures de cours ; les parents sont les bienvenus lors des entretiens.

Les conseillères d'orientation assurent également des permanences au CIO (Centre d'Information d'orientation) :

- le mercredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30 (Mme Vandebussche)
- le jeudi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30 (Mme Pilard)

**CENTRE D'INFORMATION et D'ORIENTATION DE
DUNKERQUE - SAINT POL/MER**

**BOULEVARD DE L'AUORE
59430 SAINT POL/MER
(A proximité du centre commercial)**

Tel : 03 28 60 27 30



centre d'information
et d'orientation
Dunkerque Flandres
académie
Lille

Quel est le rôle des conseillers d'orientation psychologues (COP) ?

Les conseillers d'orientation psychologues partagent leur temps entre le CIO (Centre d'Information et d'Orientation) et les établissements scolaires publics. Ils ont pour missions prioritaires :

- d'informer les élèves et les familles sur les études, les formations professionnelles, les professions et leurs débouchés
- d'assurer le conseil individuel en orientation auprès de tout public (collégiens, lycéens, adultes...)
- d'aider les élèves à élaborer un projet d'orientation scolaire et professionnelle en tenant compte de leurs intérêts, de leurs aptitudes (capacités, résultats scolaires...) et des perspectives professionnelles.
- De participer au dépistage et au suivi des difficultés scolaires et/ou d'adaptation et de réaliser les examens et bilans psychologiques nécessaires

En établissements scolaires, ils interviennent en classe pour réaliser des séances d'informations collectives mais aussi animer des séances d'aide à l'élaboration des parcours de formation post-bac et du projet professionnel ; ils peuvent intervenir en séances d'accompagnement personnalisé et collaborent avec l'équipe éducative à la mise en place du parcours de découverte des métiers et des formations.